

Charte des Voyageurs éco-responsables ©

Parce que la responsabilité de tout voyageur est engagée dès lors qu'il construit un programme, la charte des *Voyageurs-éco-responsables*© donne les principales clefs de la réflexion, qui selon V.V.E, devrait être menée en amont de la conception du voyage, qu'il soit déterminé comme étant solidaire, équitable ou responsable :

1. Une totale transparence du prix du voyage, assortie du pourcentage réel du prix revenant aux intervenants de terrain, qu'ils proviennent du Nord ou du Sud.
2. Une information préalable objective déconnectée des effets de mode et des clichés et la non-utilisation des terminologies dithyrambiques dans les descriptifs.
3. Une indication concernant la conception du voyage et de l'itinéraire. À savoir à qui appartient la « propriété intellectuelle » de l'itinéraire. Est-il sous-traité ? Et si oui à quel (s) partenaire (s) ?
4. Une indication relative à la taille du réceptif local ou du sous-traitant éventuel, la mention des qualités et diplômes des intervenants, notamment des guides et accompagnateurs, et de l'ensemble des partenaires locaux. Le voyageur connaît-il personnellement le guide qui accompagne ses circuits ? S'agit-il d'un guide local, d'un accompagnateur français ou de l'association des deux savoir-faire ?
5. Une prise en compte de la capacité de charge du territoire utilisé et l'indication claire de son mode de détermination.
6. La prise en compte du facteur temps :
 - En allouant au voyage un rythme raisonnable et soutenable pour les visites prévues (mention de la durée de ces dernières), et en s'approchant le plus possible de la notion de slow-travel.
 - En intégrant le fait que les rencontres et imprévus font intégralement partie du programme et doivent se dérouler en conformité avec des objectifs d'échanges interculturels équilibrés dans un espace temps suffisant.
 - En bannissant l'inclination tendancielle qui consiste à vouloir tout montrer en un seul voyage, et à élaborer des programmes plus denses que la concurrence à des fins de récupération mercantile.
7. Une information complète, objective, et vérifiable sur les retombées sociales et économiques des contrées visitées pensées en tant que territoires. La première d'entre elles étant le pourcentage de la part de l'alimentation et des services offerts aux clients provenant du pays ou de la contrée visitée (e).
8. Une présentation des actions solidaires (éventuelles) dans leur contexte, notamment en fonction des priorités établies pour les régions concernées et de leurs retombées sur le long terme.
9. Le double engagement de la juste rémunération de l'ensemble des intervenants et de la non-utilisation de stagiaires à des postes requérant du personnel qualifié.
10. La réflexion menée par l'organisme de voyages sur la compensation éventuelle des émissions de CO2 générées, les déplacements de ses clients et employés, et toute forme de « pollution » induite par son activité, y compris les effets socioculturels indésirables.

Ces 10 points suffisent à éclairer le néophyte aussi bien que le spécialiste sur la qualité du voyage proposé et de la réflexion globale menée lors de sa conception.